

CAHIER DES CONDITIONS DE VENTE

CLAUSES ET CONDITIONS auxquelles sera adjugée à l'audience des saisies immobilières du Tribunal de Grande Instance de Nîmes, siégeant au Palais de justice de ladite ville, salle ordinaire desdites audiences, au plus offrant et dernier enchérisseur, et en un lot.

Au jour et heure qui seront ultérieurement fixés, la vente sur saisie immobilière portant sur :

Une maison d'habitation sise sur la commune du LEDENON (30210), 5168bis boulevard de l'Avenir – cadastrée section D n°189 pour une contenance de 15 ares.

**Sur la mise à prix de 49.000 €
Quarante-neuf mille euros**

Saisie à l'encontre de :

- **Monsieur Vincent Jean Julien AUGRAS**, né le 11 décembre 1980 à MONTREUIL (Seine et Denis), de nationalité française, demeurant 40 boulevard de l'Avenir à LEDENON (30210)
- **Madame Angélique Marie-Claire PINFERI**, née le 26 mars 1977 à NIMES (Gard), de nationalité française, demeurant 40 boulevard de l'Avenir à LEDENON (30210)

Aux requête, poursuites et diligences de :

SA CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE DEVELOPPEMENT venant aux droits du CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE DEVELOPPEMENT par suite de fusion absorption suivant délibération du conseil d'administration en date du 14 octobre 2015 pour le CIFD et du 16 octobre 2015 pour le CIF MEDITERRANEE, enregistré au SIE 8ème EUROPE ROM Pôle Enregistrement le 2 décembre 2015, bordereau n°2015/4013 case n°51, dont le siège est sis à PARIS (75008), 26-28 rue de Madrid, RCS de PARIS sous le n° B 379 502 644, agissant poursuites et diligences de son agence de MARSEILLE, 31 rue de la République – 13304 MARSEILLE.

Ayant pour avocat, **Monsieur le Bâtonnier Pierre RECHE membre la SCP GUALBERT RECHE BANULS**, avocats au Barreau de Nîmes, demeurant 1 rue Racine – BP 80026 – 30000 Nîmes – lequel est constitué à l'effet d'occuper sur les présentes poursuites de saisie immobilières et leurs suites.

ENONCIATIONS PRELIMINAIRES :

EN VERTU :

De la grosse en forme exécutoire d'un acte reçu par Maître Marie-Hélène LAURENS-LAMBOLEY membre de la SCP LAURENS-LAMBOLEY HUGUET, notaire à REMOULINS (30210), dont le siège est 1 Place de la Gare le 14 avril 2009 contenant prêt à savoir PRET A TAUX FIXE n° I00000669 d'un montant de 179.100 €.

Le poursuivant susnommé et domicilié à suivant acte de la SCP PELERIAUX GISCLARD BADAROUX-PELERIAUX, huissiers de justice à NIMES (30) – 1 rue Saint Marc – en date du 7 septembre 2016 fait signifier commandement valant saisie immobilière.

A

- **Monsieur Vincent Jean Julien AUGRAS**, né le 11 décembre 1980 à MONTREUIL (Seine et Denis), de nationalité française, demeurant 40 boulevard de l'Avenir à LEDENON (30210)
- **Madame Angélique Marie-Claire PINFERI**, née le 26 mars 1977 à NIMES (Gard), de nationalité française, demeurant 40 boulevard de l'Avenir à LEDENON (30210)

D'avoir immédiatement à payer au requérant à l'acte, entre les mains de l'huissier de justice, ayant charge de recevoir ou encore entre les mains de l'Avocat constitué, sus dénommé et domicilié.

La somme de :

PRET A TAUX FIXE n°I00000669

• Capital restant dû au 10.02.2016	176.473,15 €
• Impayés échus : échéances impayées	47.334,40 €

Sous total	223.807,55 €
• Intérêts d'exigibilité anticipée	15.365,39 €
• Autres frais	MEMOIRE

Total outre mémoire	239.172,94 €

Soit la somme de **239.172,94 €** sauf mémoire arrêtée au 10/02/2016, montant de la créance totale due en principal, intérêts et accessoires.

Outre le coût du présent commandement mis au bas et tous frais conséquents faits ou à faire, susceptibles d'être avancés par le prêteur pour le recouvrement de sa créance et la conservation de son gage.

Sous réserves et sans préjudice de tous autres dus, notamment des intérêts échus depuis la date de l'arrêté de compte notifié au commandement valant saisie au jour du paiement effectif, ainsi que du principal, droits, frais de mise à exécution.

La partie saisie n'ayant pas satisfait audit commandement, celui-ci a été publié à la Conservation des hypothèques de Nîmes – 2ème bureau le 28 octobre 2016 - volume 2016 S n°00061.

L'assignation à comparaître aux débiteur et créanciers inscrits a été délivrée pour l'audience d'orientation du

Jeudi 9 février 2017 à 10h

DESIGNATION :

Telle qu'elle résulte des énonciations du commandement valant saisie immobilière et sus-énoncées.

Une maison d'habitation sise sur la commune du LEDENON (30210), 5168bis boulevard de l'Avenir – cadastrée section D n°189 pour une contenance de 15 ares.

Il s'agit d'une maison de plein pied avec entrée de la maison exposée à l'Est, par un chemin recouvert d'herbe et de goudron, la maison est située sur un terrain surélevé. L'enduit de la maison est ancien et tâché.

Cette dernière se compose d'une cuisine, d'une salle à manger, de trois chambres, d'une salle de bains, d'un WC, d'un garage attenant démontable de bric à brac de tôles et poutres en bois.

La porte d'entrée donne directement sur la pièce à vivre qui est chauffée par un poêle à bois non fonctionnel, la cuisine est séparée par un simple comptoir donnant accès sur un cellier.

Il est en outre annexé au présent cahier des conditions de vente le procès-verbal de description des lieux dressé par la SCP PELERIAUX GISCLARD BADAROUX-PELERIAUX, huissiers de justice associés à Nîmes, en date du 30 septembre 2016, ainsi que les rapports diagnostics établis par Logiservices le 5 octobre 2016.

Ainsi au surplus que lesdits biens et droits immobiliers existent, se poursuivent et comportent, avec toutes leurs aisances et dépendances et circonstances, droits de propriété, de mitoyenneté et aux autres pouvant y être attachés, sans aucune exception ni réserve.

ORIGINE DE PROPRIETE :

Les biens sus décrits appartiennent à Monsieur Vincent AUGRAS et Madame Angélique PINFERI ; aux termes d'un acte de vente reçu par Me Marie-Hélène LAURENS-LAMBOLEY notaires associés membre de la SCP LAURENS-LAMBOLEY HUGUET à REMOULINS (Gard) – le 14 avril 2009 publié au 2ème bureau des Hypothèques de Nîmes le 27 avril 2009 - vol.2009P2930.

l

Tous les renseignements relatifs à l'origine de propriété sont donnés sans aucune garantie et sans que la partie poursuivante, ou l'Avocat poursuivant, ne puisse en aucune façon être inquiété.

En outre la vente aura lieu aux conditions, charges et clauses suivantes: